Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 49

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-187237

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

teur qui, en le soignant pour un bras cassé, le lui avait replacé de travers. Et dans notre canton, il s'est présenté un cas où le tribunal a condamné certain personnage à payer plusieurs milliers de francs pour avoir appliqué un traitement à la suite duquel un pauvre industriel perdit l'usage d'un de ses sens.

Mais ces condamnations, excessivement rares, ne nous garantiront jamais suffisamment contre l'ignorance et les abus des empiriques, car, quatre-vingt-dix fois sur cent, le malade, honteux de les avoir consultés, cache soigneusement ses déboires, et le médecin qui est appelé à réparer le mal, ne s'abaisse guère à dénoncer de pareils concurrents.

Du reste — nous l'avons déjà dit dans un précédent article sur le même sujet — il nous faut des meiges; c'est dans le goût, dans l'esprit de nos populations, si bien qu'ils comptent dans leur clientèle des gens de toutes les conditions sociales. Aussi ne faut-il point s'étonner si la qualification de *meiges*, donnée aux empiriques, est d'origine suisse, témoin la définition du dictionnaire de Littré.

Connaissant notre faible pour eux, ils le mettent largement à profit, pour amener l'eau dans leur moulin. Les uns prétendent tenir de leurs parents un spécifique souverain, et c'est un devoir, disent-ils, de ne pas laisser perdre un secret précieux... non point pour eux, certes! mais pour le bien public.

D'autres sont devenus médecins par une inspiration... d'en-haut. Ils ont un don divin ou tout au moins transmis par héritage depuis un temps immémorial. Tous ont une très haute idée de leur savoir, une morgue qui n'a d'égale que leur ignorance. On raconte que l'un d'eux disait : « Le monde n'a vu que deux médecins, Hypocrate et moi! »

Un exemple frappant de cette suffisance qui les caractérise, est celui de ce prétendu visionnaire, le trop fameux docteur Noir, qui s'acquit pendant un certain temps une grande vogue en Angleterre et en France, par le traitement *curatif* des cancers. Des révélations surnaturelles l'avaient mis en possession d'un spécifique infaillible qu'il baptisa le *quinquina du cancer*, et qui était censé provenir des contrées tropicales. Il s'en allait visiter ses malades en brillant équipage, et, en présence d'un cancer, disait avec un impertubable sangfroid : « Moi, guérir Madame, mais moi vouloir d'abord dix mille francs. »

Le nombre des dupes du docteur Noir fut bientôt si considérable, qu'il dut quitter précipitamment la France pour éviter une condamnation.

Et qui ne se souvient de ce farceur de zouave, rendant la vue aux aveugles, guérissant les boiteux et les paralytiques? Ne fit-il pas courir tout Paris jusqu'au moment où la police dut mettre fin à cette ignoble comédie.

Sont-ils moins charlatans, ces guérisseurs qui prétendent qu'à la simple vue d'une fiole « d'eau », ils découvrent les symptômes des maladies les plus cachées?... Il est certain que les maladies déterminent dans l'urine des changements de composition, qu'elles en augmentent ou diminuent la quantité dans l'espace d'un jour, et que, non pas la simple vue de ce liquide, mais bien l'analyse chimique, peut donner de précieux indices; mais encore a-t-il été reconnu, d'après les derniers travaux scientifiques sur cet objet et les investigations les plus scrupuleuses, qu'il n'est pas possible de se former à cet égard, une opinion définitive.

Après cela, peut-on faire autre chose que rire à l'ouïe du diagnostic de tel ou tel meige, en présence des fioles que lui apportent ses innocents et crédules clients?

Ceci nous remet en mémoire une jolie farce, dans laquelle un de nos guérisseurs bien connu, a eu, cette fois, les rieurs de son côté. Deux Lausannois voulant lui jouer un mauvais tour, lui firent porter par un commissionnaire, de « l'eau » provenant d'une ânesse, espérant pouvoir s'amuser royalement du diagnostic qu'il en tirerait. Malheureusement, une oreille indiscrète prévint à temps le meige, qui, après avoir feint d'examiner la bouteille très attentivement, remit au commissionnaire deux paquets, dont l'un contenait du foin et l'autre de l'avoine.

Le fait, cité comme un prodige de perspicacité, fit le tour du pays, et les clients d'accourir.

Citons, en terminant, une considération qui favorise étrangement la pratique illégale. « Le nombre des maladies que la médecine guérit, nous disait un empirique lui-même, avec une maligne satisfaction, est bien moins grand que le nombre des maladies devant lesquelles elle reste impuissante. Eh bien, quand un malade est abandonné par son médecin ordinaire, a-t-il recours à un autre médecin? Pas du tout.— « Celui-ci, dit-il, n'en saura pas plus que l'autre, » et il vient à nous avec la persuasion que nous devons posséder un spécifique, une panacée secrète et universelle. »

Cela dit, il est tout naturel d'avoir des doutes sur l'efficacité de la nouvelle loi qui doit être élaborée. S'il nous était permis d'émettre notre avis à ce sujet, nous dirions : soyons logiques, et, de deux choses l'une :

Ou bien nous devons reconnaître la nécessité de faire prévaloir au sein de nos populations, les lumières du progrès et de la science : alors, mettons un frein rigoureux à tout ce qui peut faciliter les dangers d'une pratique illégale dans un domaine aussi important que celui de la santé publique;—ou bien, estimant que le peuple est suffisamment instruit et éclairé en ces matières, pour se conduire comme il l'entend, ouvrons la porte toute grande à la libre pratique.

Tout moyen terme serait un recul.

L. M.

Un de nos abonnés nous demande l'origine de la *Sainte-Barbe*, fête des artilleurs. Voici ce que dit à ce sujet la grande Encyclopédie de Larousse :

Sainte Barbe, vierge et martyre, décapitée pour sa foi chrétienne, à Nicomédie, vers 235. Son père, qui était païen, fut son propre bourreau; mais à peine avait-il porté le dernier coup, qu'il tomba frappé de la foudre; c'est pourquoi sainte Barbe est invoquée dans les temps d'orage. Les canonniers l'ont choisie pour patronne (4 décembre), sans doute parce que les canons sont appelés la foudre de la guerre, allusion au coup vengeur qui frappa le bourreau de cette martyre. La fête de sainte Barbe, malgré l'affaiblissement des croyances religieuses, est toujours solennisée avec éclat par les canonniers des armées de terre et de mer, les mineurs, les carriers et toutes les corporations qui emploient ou qui fabriquent la poudre et les matières inflammables.